

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR SPORTIF DU VAL DE MARNE

Déclaration à la préfecture de Créteil le 13.02.69 n° 69/314 (JO du 27.02.69) Agrément ministériel jeunesse et sports n° 94S320 du 11 mars 1991 N° Siren: $447\,868\,563$ -- N° Siret : $447\,868\,563\,00019$

Championnats Inter Départementaux et Circuit National Silhouettes Métalliques Au Stand de Tir de Provins (N 48°32'47.57'' - E 3°17'57.49'') les 16 et 17 Mars 2019

Pistolet Petit Calibre et Carabine Petit Calibre

Samedi 16 mars 2019								DIMANCHE 17 MARS 2019							
	MA	ATIN		APRES MIDI			Matin				APRES MIDI				
Série 9h- 10	i	Série 3 11h-12h	Arrêt des Tirs 12h-14h	Série 4 Série 5 14h-15h 15h-16h	1 1	Série 7 17h-18h	Série 8 9h - 10h	Série 9 10h - 11h	Série 10 11h-12h	Arrêt des Tirs 12h-14h	Série 11 14h - 15h	Série 12 15h-16h	Série 13 16h-17h	Série 14 17h-18h	

LES LICENCES DOIVENT ETRES OBLIGATOIREMENT VISEES ET TAMPONNEES PAR UN MEDECIN, ELLES SERONT CONTROLEES AVANT LA COMPETITION.

LES TIREURS, DONT LA LICENCE NE SERA PAS EN REGLE OU QUI N'AURAIENT PAS ACQUITTE LEURS DROITS D'INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS, SE VERRONT REFUSER L'ACCES A LA COMPETITION. AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE.

LES TIREURS DOIVENT ARRIVER 40 MINUTES AVANT LE DEBUT DE LEUR SERIE POUR LE CONTROLE DES ARMES DE LA LICENCE, ET LA PREPARATION DU MATERIEL.

Chaque club ou individuel devra retourner le règlement de ses engagement avant le 9 mars 2019

À: Bernard VANBUSTEL 11, rue RENÉE 94210 La Varenne Saint Hilaire

Pour tout renseignement contacter Bernard VANBUSTEL Email vanbustel@gmail.com Mobile: 06 81 14 82 52

Les fiches d'inscription devront être retournée par mail avant le 9 mars 2019 à Jean-Pierre BEURTHERET beurtheret@free.fr

Aucune inscription ne sera prise téléphoniquement. Les feuilles porteront toutes les indications demandées. Afin de faciliter l'élaboration du plan de tir, Il est demandé de faire si possible **deux choix**. Le plan de tir sera établi à réception des feuilles d'inscription. Les tireurs devront respecter l'ordre et les horaires inscrits sur le plan de tir.

Le montant des engagements est à régler par chèque à l'ordre du "Comité Départemental de Tir Sportif du Val de Marne" (C.D.T.S.V.M.).

<u>15 €</u> par discipline, <u>50 €</u> pour le combiné 4 disciplines PC et 25 € pour le combiné 2 discipline carabine. Pour les tireurs qui feront le debout GC et le combiné Field au TPV les 30 et 31 mars, <u>12 €</u> par discipline s'ils tirent uniquement le "4 debout" (Debout PC et GC + combiné Field).